

Engagement des étudiant.es aux cycles supérieurs

À compter de l'année scolaire 2026-2027, la Maison offrira aux doctorants et doctorantes la possibilité d'y devenir membres affilié.es. Ce statut, valable trois ans et renouvelable une fois, s'adresse aux étudiants dont les domaines de recherche relèvent du mandat de la Maison.

Conditions d'affiliations

Les étudiants souhaitant devenir membres doivent avoir un.e directeur.rice de recherche affiliée à la Maison. Si cette personne n'est pas membre, elle doit soumettre également une demande d'adhésion. Dans certains cas, une dérogation est possible. Les demandes sont acceptées en début d'année scolaire et sont évaluées par l'équipe de direction de la Maison dans le mois suivant à la réception des dossiers.

- Critères d'admissibilité :
 - o Être en 2^e année de doctorat et inscrit à l'UdeM;
 - o Étudiants étrangers en séjour à l'UdeM seront considérés pour une affiliation temporaire, de la durée du séjour, jusqu'au maximum d'un an.
- Durée :
 - o Candidats internes à l'UdeM : 3 années académiques, renouvelables pour une quatrième année.

Les bénéfices

- Affichage du statut de doctorant.e affilié.e à la Maison sur notre site
- Possibilité d'avoir un espace de travail à la Maison, en fonction des places disponibles et des besoins
- Support pour les publications dans une revue à portée grand public/experts (The Conversation, Policy Options, etc.).
- Implication dans les activités scientifiques de la Maison

- Participation aux activités de réseautage de la Maison

Les implications

- Participation aux formations offertes par les partenaires de la Maison sur les interventions dans les médias et sur la rédaction de lettres d'opinions.
- Participation à la retraite d'écriture de la Maison;
- Participation aux événements de la Maison ;
 - o Événements portant sur leurs champs de recherche ou intérêts ET aux séries Dialogues.
 - o Événements de réseautage, speed-dating et cocktail annuel.
- Mention de leur affiliation avec la Maison dans leurs communications (blocs de signature, publications RS, publications dans les revues scientifiques, présence dans l'actualité, etc.).

Application

Les personnes intéressées à obtenir ce statut dès l'année académique 2026-2027 doivent faire parvenir à maison-api@fas.umontreal.ca les documents suivants avant le 1er octobre 2026:

- o CV académique (incluant les autres affiliations aux centres de recherches de l'UdeM)
- o Relevés de notes (confirmant que la première année de doctorat est complétée)
- o Lettre de motivation et explication d'en quoi les projets du candidat sont en lien avec le mandat de la Maison
- o Lettre de soutien de la direction de recherche
- o Courte description du projet de recherche (résumé)